

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné ce qui suit :

QUE lors de sa session régulière du conseil de la municipalité, tenue le 6 octobre 2008;

“Un règlement portant le #379-08 a été adopté par ladite municipalité pour la réalisation des travaux de construction des services d’aqueduc et d’égouts de la rue Lalande”

QUE le bureau du Directeur général/Secrétaire-trésorier est l’endroit où quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement.

Donné à Plaisance ce 8^e jour du mois d’octobre deux mille huit (2008).

Benoit Hébert
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Plaisance, certifie sous mon serment d’office avoir publié l’avis-ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 8 octobre 2008, entre 8h30 et 16h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour du mois de juin 2008.

Benoit Hébert
Directeur général/Secrétaire-trésorier